



Cahier d'acteurs

sur le projet de canalisation de transport
de gaz naturel : **ARC DE DIERREY**

Les cahiers d'acteurs

consistent en l'édition "papier" du **point de vue d'acteurs "institutionnels"** soucieux de faire porter à la connaissance du public leur point de vue sur le projet ou le thème soumis au débat public.

Le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine s'exprime sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel appelé Arc de Dierrey et dont le maître d'ouvrage est GRTgaz.

Les propos tenus dans le présent document n'engagent que leur auteur et non la CPDP.



Rôles et missions du Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine

L'association Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine, basée dans le village du même nom est forte de plus de 200 membres : institutions spécialisées, associations, écoles, mais aussi personnes individuelles soucieuses de s'investir en faveur du monde végétal. Elle a créé dans ce village un jardin botanique, le seul de la région Champagne-Ardenne. Elle promeut, elle anime les politiques de l'Etat en diffusant l'information par des actions de sensibilisation pédagogique en faveur de l'environnement, auprès des collectivités, de différentes instances et du grand public.

Les collectivités et l'Etat peuvent appeler ses compétences d'experts. Elle participe au développement de programmes de recherche scientifique, de conservation des espèces végétales. Elle réalise et diffuse pour un large public scolaire des documents pédagogiques destinés à développer une plus grande prise de conscience environnementale.

Nous sommes appelés à donner un avis sur les questions relatives à l'aménagement du territoire. C'est dans ce cadre que nous proposons la prise en compte de notre recommandation concernant le projet d'implantation d'une canalisation de gaz dit : Arc de Dierrey.

Après étude du dossier du maître d'ouvrage, nous pensons que le tracé doit tenir compte de deux éléments importants.

- **Un projet de création de réserve naturelle est en cours sur le territoire de la Bassée.**

Même si les travaux et le couloir de réservation prévus ne constituent pas une dégradation irréversible sur la biologie de l'environnement, ils compromettent son intégrité physique et sa lisibilité en tant que nature sauvage.

- **En termes de paysage,**

la zone située entre Marnay-sur-Seine et Pont-sur-Seine constitue ce que nous pouvons nommer comme un paysage relictuel de zone humide. Il est relativement préservé et constitue un argument touristique fort qu'il ne faut pas négliger.

Le jardin botanique est partie prenante et guidé dans ses missions par l'observance et la divulgation des textes comme :

- la Convention sur la diversité biologique
- la CITES (Convention de Washington)
- la Charte des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones
- le Plan d'actions des jardins botaniques européens
- la Stratégie mondiale de conservation
- l'Agenda international des Jardins Botaniques pour la conservation



Argumentation sur le projet d'implantation de l'Arc de Dierrey

Géologie de la Bassée

C'est sur près de 2000 ha, une vaste déclivité dans le fond crayeux du crétacé supérieur entre 100 et 70 millions d'années environ que s'est constituée depuis l'ère quaternaire, en même temps que l'avènement de l'homo erectus il y a presque 2 millions d'années, ce que nous appelons la BASSÉE.

Notre Bassée est en passe de devenir **une réserve naturelle**. (Cf Etude préalable à la constitution d'une Réserve Naturelle en Bassée Champenoise, Jean Emmanuel Ménard 2001. Cette publication fait référence elle-même à une bibliographie importante sur le sujet. L'étude est disponible sur demande auprès du Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine).

Concernant la constitution de cette réserve, les études préalables ont eu lieu définissant son périmètre, les compléments d'inventaires naturalistes sont en cours, ils argumentent en détail et viennent étayer le dossier instruit et porté par la DIREN, Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne. Le Jardin Botanique de Marnay quant à lui est déjà en place et souhaite devenir la principale porte d'entrée de cette réserve.

Ce projet de réserve naturelle n'est pas nouveau : la Bassée est une microrégion qui fait depuis longtemps l'objet d'une controverse sur son statut de zone humide à protéger, avant même son classement Natura 2000.

Dans l'imbroglio des conflits d'intérêts entre les propriétaires, agriculteurs, chasseurs et les écologistes, cette zone n'a pas été intégrée au même titre que les étangs de la Champagne humide dans le classement zone Ramsar en 1991.

C'est d'autant plus dommageable qu'elle correspond exactement aux textes pour lesquels l'Etat s'est engagé le 2 février 1971 en signant cette convention de Ramsar à respecter et faire respecter les engagements contractés sur la base des principes suivants (*voir encadré*).

Principes de la convention de Ramsar reconnaissant l'interdépendance de l'Homme et de son environnement ;

Considérant les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau;

Convaincue que les zones humides constituent une ressource de grande valeur économique, culturelle, scientifique et récréative, dont la disparition serait irréparable;

Désireux d'enrayer, à présent et dans l'avenir, les empiètements progressifs sur ces zones humides et la disparition de ces zones ;

Reconnaissant que les oiseaux d'eau, dans leurs migrations saisonnières, peuvent traverser les frontières et doivent, par conséquent, être considérés comme une ressource internationale;

Persuadé que la conservation des zones humides, de leur flore et de leur faune peut être assurée en conjuguant des politiques nationales à long terme à une action internationale coordonnée; L'État français s'engage... le texte de la convention est consultable sur Internet :

www.ecologie.gouv.fr/la-convention-ramsar





En résumé :

La convention de Ramsar protège les **zones humides d'une grande richesse naturelle**. Ce **label international** est le garant d'une gestion attentive de ces milieux qui offrent de précieux services : habitats pour de nombreuses espèces de faune et de flore, rôle de filtre pour conserver la qualité de l'eau, protection contre les inondations, économie locale autour de produits de terroirs et d'activités touristiques... c'est devenu le projet de **réserve naturelle**.

■ La proposition du jardin botanique consiste en un contournement de la zone prévue pour la création de la réserve naturelle.

■ Le tracé indiqué ci-contre montre la possibilité de contourner la vallée de la Seine pour la franchir juste en amont de Romilly-sur-Seine.

■ Ce tracé n'entraîne pas davantage de franchissements que sur le projet initial.



ARGUMENTAIRE

La dynamique de développement touristique impulsée par nos élus Conseillers Généraux et Présidents des offices du tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (OTNVS), puis du Pays de Seine en Plaine Champenoise (PSPC) commence à porter ses fruits.

En effet, nous avons pendant des années travaillé et réfléchi sur le sens et l'identité de notre territoire et sur la manière de valoriser nos atouts pour assurer un développement touristique de qualité.

En 2002, à l'initiative du Comité du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine, une étude de diagnostic réalisée par l'Institut d'Aménagement

du Territoire et d'Environnement de l'Université de Reims nous a permis de mieux identifier les atouts de notre territoire.

En 2005, un bureau d'études a été missionné par l'OTNVS pour rédiger un schéma de développement touristique dans le Nogentais et proposer un programme d'actions dans cette Vallée de la Seine.

Ces deux études ont confirmé et augmenté ce que nous savions déjà, à savoir que : nos paysages, la qualité de notre environnement et leur notoriété sont nos atouts majeurs sur lesquels nous allons nous appuyer désormais pour favoriser l'essor touristique local.



Le paysage : une composante essentielle de l'environnement

Voici un témoignage de l'association Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine

“ Un paysage, c'est naître au monde avec les sensations premières qu'on éprouve de son environnement, d'abord comme ressenti immédiat, puis de plus en plus complexes comme lieu avec les perceptions occurrentes alternatives ou simultanées.

Regardez avec moi, depuis le belvédère que constitue la portion de route entre Pont et Marnay-sur-Seine, ce paysage de la vallée, « la Bassée », cette zone humide.

Embrassez d'un seul regard l'étendue d'un paysage en contrebas, en face, le relief lointain qui constitue la ligne d'horizon avec le dernier ressaut des falaises d'Île-de-France dont les coteaux font étalage au soleil des premiers vignobles de Champagne.

Vous devinez l'encaissement, la dépression creusée par la Noxe, cette petite rivière qui vient presque à vos pieds engrosser le fleuve magnifique.

La Seine qui l'hiver et au printemps répand des crues immenses à cet endroit, miroitant des ciels gigantesques où les cigognes, grues et autres oiseaux migrateurs virevoltent avant de se poser pour se repaître de toutes nourritures qui sont là dans la prodigalité d'une nature encore préservée. C'est cela le paysage que nous voulons préserver et offrir au regard de nos visiteurs. ”

Si nous traçons une ligne déboisée dans ce paysage, nous détruisons ce qui constitue le dernier témoignage de ce legs authentique

En conclusion, le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine pense que le tourisme vert qui doit faire les beaux jours de notre vallée de la Seine avec un vrai souci du développement raisonné est menacé par ce projet.

Le cahier d'acteurs a été rédigé par le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine



■ Contact à Troyes

Commission particulière du débat public ARC DE DIERREY
2 avenue Maréchal Joffre - 10000 Troyes
Tél : 03 25 46 95 91 - Fax : 03 25 74 37 66
contact@debatpublic-arcdierrey-gaz.org
www.debatpublic-arcdierrey-gaz.org

■ Votre contact presse

presse@debatpublic-arcdierrey-gaz.org

Directeur de publication : Patrick Legrand
Rédaction : Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine
Illustrations : Violette Le-Quéré-Cady
(non libres de droit)
Création graphique : Samarkand
Impression : Italic

